

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

- Présents** Vincent De Wolf, *Bourgmestre-Président* ;  
 Rik Jellema, Patrick Lenaers, Françoise de Halleux, Frank Van Bockstal, Aziz Es, Karim Sheikh Hassan, Colette Njomgang, Maryam Matin Far, *Échevin(e)s* ;  
 Eliane Paulissen, André du Bus, Jean Laurent, Gisèle Mandaila, Virginie Taittinger, Florence Pendeville, Anne Vandersande, Olivier Colin, Caroline Joway, Audrey Petit, Zacharia Moktar, Vincent Paul Louis Biauçe, Emeline Houyoux, Joanna Kaminska, Ethel Savelkoul, Lucien Rigaux, Jean-Luc Debroux, Dennis Van Der Knaap, Thierry Mommer, Louise-Marie Bataille, Elien Sohier, Françoise Duvosquel, *Conseillers communaux* ;  
 Annick Petit, *Secrétaire communal f.f.*
- Excusés** Bernard de Marcken de Merken, Rachid Madrane, Arnaud Van Praet, Laure-Mélanie Defèche, *Conseillers communaux.*

**Séance du 14.12.20**


---

**#Objet : Centimes additionnels au précompte immobilier - Exercice 2021 – Renouvellement#**


---

Séance publique

**Finances**

Le Conseil Communal,

Vu sa délibération du **16 décembre 2019** arrêtant à 2966 le nombre de centimes additionnels au précompte immobilier à percevoir au profit de la commune d'Etterbeek pour **l'exercice 2020** ;

Vu l'article 252 de la nouvelle loi communale imposant l'équilibre budgétaire aux communes ;

Vu l'article 464 du Code des Impôts sur les revenus autorisant les provinces, les agglomérations et les communes à lever des centimes additionnels au précompte immobilier ;

Vu la loi spéciale du 12 janvier 1989 concernant les institutions bruxelloises ;

Vu la circulaire du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 février 1996 relative à l'ordonnance du 22 décembre 1995 modifiant certaines taxes régionales ;

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

ARRETE:

Article 1 :

Il sera perçu pour l'exercice **2021** au profit de la Commune d'Etterbeek 2966 centimes additionnels au précompte immobilier.

Article 2 :

Les centimes additionnels pré-indiqués seront recouverts par les soins de l'administration des contributions directes de l'Etat.

Le Conseil approuve le projet de délibération.  
31 votants : 31 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal f.f.,  
Annick Petit

Le Bourgmestre-Président,  
Vincent De Wolf

POUR EXTRAIT CONFORME  
Etterbeek, le 17 décembre 2020

Le Secrétaire communal f.f.,

Pour le Bourgmestre,  
Par délégation,  
L'Échevin(e),

Annick Petit

Frank Van Bockstal